



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

## INTERPELLATION

10.01.06

Le 3 décembre 2018

Réponse de la municipalité à l'interpellation de Monsieur Rapin et consorts, déposée lors de la séance du 29 octobre 2018, intitulée « Produits phytosanitaires, quel avenir à St-Légier - La Chiésaz ? ».

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,

En complément de la réponse donnée lors de cette même séance du 29 octobre 2018 par M. George et pour laquelle M. Rapin s'est déclaré satisfait, nous portons à votre connaissance le rapport détaillé établi par M. Estoppey, chef du service des espaces publics, sur ce thème.

En outre, la municipalité a décidé de prendre les mesures complémentaires suivantes, soit :

- La mise sur pied de deux demi-journées d'information dédiées à la population, organisées par le service des espaces publics pour l'initiation à l'usage privé des nouvelles méthodes
- L'intégration des mesures envers l'agriculture, dans l'attribution des baux de fonds de communs

La municipalité estime ainsi avoir répondu, de manière claire, à cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Annexe : rapport du chef du service des espaces publics